LA FEUILLE DE L'AMICALE

NANTES TERRE ATLANTIQUE
APPRENONS AUJOURD'HUI POUR CULTIVER DEMAIN

des ANCIENS ELEVES du LYCÉE HORTICOLE "LE GRAND BLOTTEREAU"
34, chemin du Ponceau 44300 NANTES

Numéro 234 **Site Internet : http://www.amicalegb.fr** **Septembre 2022**

1: Un phénomène en évolution constante !

Rédacteur : André BOSSIERE

Certains lycéens n'ont pas terminé l'année scolaire pour passer leur diplôme ayant accepté une promesse d'embauche. Une tendance en augmentation, car des entreprises en proie à des difficultés de recrutement puisent dans ce vivier.
Aussi il convient d'attirer l'attention des jeunes sur le fait que ne pas avoir décroché leur diplôme risque de les pénaliser dans leur carrière, en freinant leur promotion salariale ou en les privant d'un atout sur leur CV s'ils veulent changer d'entreprise ou se reconvertir.
Préférer arroser son premier CDI et lâcher son lycée en cours d'année, happés par les sirènes du marché du travail est un phénomène qui n'est pas nouveau, mais qui s'est amplifié en 2022.
Tous les secteurs de formation sont touchés par cette « évaporation » constatée dans les métiers en forte pénurie de main d'œuvre.
Les équipes pédagogiques attestent aussi du phénomène.
« *Juste après le dernier confinement, on avait déjà constaté que des élèves n'allaient pas jusqu'à la certification et choisissaient de travailler, car eux mêmes ou leur famille avaient besoin d'argent* »

Ce sont souvent les entreprises des secteurs en tension qui, en proie à des difficultés de recrutement, courtisent ces lycéens : C'est le cas dans l'hôtellerie-restauration, les services à la personne, la coiffure, le BTP espaces verts inclus. A l'approche de l'été, certains recruteurs sont de plus en plus à l'affût de candidats et intensifient les propositions de CDD ou de CDI.
Et même s'ils n'ont pas encore décroché leur diplôme, les lycéens ont des compétences qui séduisent : Au cours de la préparation du Bac pro, les élèves font des stages, ils passent un temps important de leur formation en entreprise ou en pratique sur le temps scolaire, ce qui leur permet d'être opérationnels presque tout de suite pour des travaux de base.

Un choix de vie professionnelle qui peut sur le long terme coûter cher financièrement !

Si beaucoup de nos lycéens ont envie ou besoin d'être autonomes financièrement assez rapidement, l'abandon de la formation et la non obtention du diplôme de fin d'étude peut se révéler un handicap car les grilles salariales sont indexées sur le niveau d'études. Ils auront de moindres opportunités d'évolution professionnelle et se verront proposer les rémunérations les plus en basses de l'échelle parce qu'ils n'ont aucun diplôme.

Ce choix peut se révéler à moyen terme un piège, en cas de volonté de promotion, d'évolution au sein de l'entreprise il faudra reprendre des études et là ça se fera dans la majeure partie des cas majoritairement sur du temps personnel qui devrait plutôt être consacré aux loisirs ou à la famille.

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
Le candidat doit remplir un dossier dans lequel il décrit les activités principales qu'il exerce ou a exercées, leurs contextes d'exercice et les ressources mobilisées. L'évaluation de ce dossier est suivie d'un entretien avec un jury.
Le jury décide de valider tout ou partie du diplôme visé. En cas de validation partielle, des préconisations sont faites au candidat en vue d'obtenir la totalité du diplôme.
C'est une possibilité d'évolution de carrière mais qui demande comme son nom l'indique d'acquérir de l'expérience donc il faut du temps...

2 : L'Arbre en ville : le retour !

Il fut un temps (Jadis!) où l'on plantait des arbres dans la ville, il semblerait que ceux-ci, outre le fait d'être un élément de décor urbain, ont désormais en plus des vertus ! Étonnant !!!

Pourtant ces beaux arbres bien plantés et bien vigoureux (trop parfois pour les réseaux enterrés avoisinants) se sont vus arrachés sur ordre de nos dirigeants pour faire la place à l'ennemi d'aujourd'hui : la voiture. Des stationnements, des parkings créés sans une place à l'ombre.

Ne parlons pas (ou si un peu) de l'urbanisation galopante, de la densification urbaine qui se fait parfois au détriment de sujets remarquables, la presse locale se charge régulièrement de mettre en exergue les réactions des riverains soucieux de leur environnement qui se retrouvent confrontés dans leurs quartiers à des abattages justifiés par des projets immobiliers.

Aujourd'hui, les mêmes dirigeants clament haut et fort le besoin pour les habitants des villes d'îlots de fraîcheur. Ces îlots de fraîcheur constitués principalement d'arbres qu'il va falloir replanter là où l'on en avait arrachés quelques années auparavant (pas des décennies, des années seulement).

Aussi sur un tel sujet, il est utile de faire référence à l'ouvrage (*aux ouvrages car il y a eu plusieurs éditions au fil des ans*) de Monsieur Jancel ancien directeur du SEVE de la Ville de Nantes qui avec l'aide de ses collègues du service espaces

verts ont parfaitement bien défini et détaillé le rôle de l'Arbre en ville.
Il n'est donc pas inopportun de le rappeler !
L'arbre est un véritable atout du paysage urbain.
A Nantes dans les années 1980, les arbres d'alignement représentaient l'équivalent d'une allée plantée de 140 kms de long.

Il a un rôle psychologique important :
- traduit concrètement le cycle des saisons,
- représente la vie et l'abrite (oiseaux, mammifères, insectes, etc).

C'est un élément naturel d'un paysage urbain souvent trop minéral.

Il a un rôle esthétique :
- embellit la ville,
- souligne les perspectives,
- met en valeur l'architecture,
- colorie la ville par ses teintes saisonnales, ses fleurs ou ses fruits.

Il a un rôle biologique avec:
- sa fonction chlorophyllienne, captant le carbone et dégageant l'oxygène.
- sa fonction hygrométrique en captant l'eau du sol et en la rejetant dans l'atmosphère par sa transpiration augmentant ainsi le taux d'hygrométrie de l'air (évapotranspiration).
- sa fonction anti pollution en fixant les poussières.
- sa fonction « éponge à décibels » véritable amortisseur des bruits ambiants.
- sa capacité à protéger les façades du soleil apportant ombre et fraîcheur relative.

Le contexte actuel c'est quoi ?
La canicule de 2003 avait mis en évidence l'aggravation des maladies chroniques dues à la densité urbaine. Couplée à l'activité humaine et au réchauffement climatique global, elle soulève un enjeu crucial de santé publique et d'inconfort thermique des usagers au sein de leur ville.
Le GIEC (*Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*) met régulièrement en alerte sur ces sujets.
Le rapport d'août 2021 nous informe notamment que la température de surface de sol a augmenté de 1,53°C depuis la période préindustrielle (1850-1900). Sans pécher par excès d'alarmisme, les scientifiques parlent désormais de chaleurs estivales létales* (**pouvant entraîner la mort*) en France en 2050…

Quels remèdes pour cette grande malade qu'est la ville d'aujourd'hui ?
Une foultitude d'experts se penchent sur la malade avec des solutions dont certaines de créer et favoriser des îlots de fraîcheur urbains réduisant ainsi le phénomène d'îlot de chaleur.
Concevoir des espaces qui augmentent la capacité de rafraîchissement d'un quartier en maîtrisant :
- l'occupation du sol,
- la morphologie urbaine donc l'espacement entre les bâtiments (nos anciens avec les villages et leurs venelles savaient comment limiter l'impact de la chaleur),
- le dégagement de chaleur issu des activités humaines (moteurs, systèmes de chauffage et climatisation), les propriétés des matériaux utilisés pour la construction des bâtiments, des voiries, etc.

Les conséquences en sont multiples :
- perturbation du confort thermique
- dégradation de la qualité de l'air extérieur et intérieur
- pression sur les infrastructures énergétiques due à la hausse des consommations en eau et électricité
- aggravation des risques sanitaires des canicules avec la perturbation du sommeil, l'accentuation des difficultés respiratoires, l'accroissement conséquent de la surmortalité de nos aînés et des personnes fragiles en particulier…

Alors que fleurissent les « écoquartiers » censés répondre aux problématiques environnementales, toutes les mesures sont-elles bien prises pour donner aux habitants l'assurance d'un bien être légitime ? Ombre portée des habitations, choix d'implantation, végétalisation (toitures par exemple), choix énergétiques (panneaux solaires), gestion et valorisation des eaux de pluies (certaines communes ne délivrent plus de permis de construire s'il n'est pas prévu de collecter les eaux de pluie, outre le fait de pourvoir à l'arrosage, c'est aussi une manière de s'en servir comme tampon avant que tout ne déferle dans des réseaux sous dimensionnés et inonde), diminution des surfaces minérales ou bitumées non absorbantes, etc, etc.
La Région Pays de la Loire, par l'intermédiaire du conseil économique régional, fait des propositions pour remettre l'arbre au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique. L'objectif est de planter 2 millions d'arbres d'ici 2024. Haies comprises car 60% des haies de la Région ont disparu depuis 1950, il n'en resterait que 160000 kms aujourd'hui (*Cf Feuille de l'Amicale N°220 mars 2021*). Cette étude recommande aussi de mettre en place des formations publiques et privées sur les sujets des bocages et de l'arbre en ville et de communiquer auprès du grand public sur les bienfaits de l'arbre.
Souhaitons que lorsqu'ils lanceront les consultations pour la fourniture des arbres, ils se rappellent qu'il y a dans notre régions des pépinières en capacité à fournir (en circuit court) les végétaux adaptés à nos territoires. Quelques expériences récentes ont fait grincer des dents les producteurs locaux écartés au profit de pépinières étrangères (*pas bon pour le bilan carbone tout ça!*).

3 : Rentrée scolaire

Une nouvelle année va débuter, aussi nous vous souhaitons à toutes et à tous, enseignants, personnels administratif et technique, équipes de directions, une très bonne rentrée scolaire.
Souhaitons que les pages COVID se tournent et que le retour à la normale se profile.

En attendant nous vous donnons rendez-vous à la Folie des Plantes les 3 et 4 septembre prochains au Grand Blottereau